

## Qu'est ce que je risque pour amendes SNCF non payées

Par MadameLoutre, le 09/02/2015 à 21:01

Bonjour,

Aujourd'hui le Commissariat de Police m'a appelé pour me demander de venir me présenter au Commissariat à propos d'amendes SNCF que je n'ai jamais payées.

A une époque, j'habitais en banlieue parisienne et travaillais chaque jour sur Paris. Je payais chaque mois ma Carte Navigo zone 1 à 6... Mais chaque jour, matin et soirs, mes RER et autres trains directs pour rentrer chez moi ou me rendre le matin au travail étaient systématiquement retardés, parfois de plus d'une heure! J'avais beau partir plus tôt et prévoir un train d'avance, j'avais de plus en plus de retards. Au fur et à mesure, j'ai commencé à ne plus vouloir payer ma carte Navigo zone 1 à 6. et puis j'ai donc eu quelques amendes.

Après j'ai déménagé et ai connu une période de chômage, et il m'est aussi arrivé de prendre le TER sans payer car je garde cette image des trains constamment retardés et l'amer goût de ma perte d'emploi consécutive à ces retards.

Ayant déménagé plusieurs fois, je n'ai jamais reçu de rappel ou de relance de la SNCF. Ni même du Trésor Public.

Je ne pensais donc plus du tout à ces amendes qui remontent de la période allant de 2008 à 2011.

Je ne sais pas combien j'en ai eu.

Je ne sais pas combien la SNCF me réclame.

Après une longue période de chômage, je viens seulement de retrouver un emploi payé uniquement à la commission et suis en recherche active d'un meilleur emploi, avec un fixe.

Là, le Major du Commissariat de Police que j'ai eu au téléphone me dit qu'il ne sait rien de plus, qu'il m'en dira plus demain, qu'il est juste chargé de prendre ma déposition, que c'est ensuite le Tribunal qui décidera.

Je suis désireuse de pouvoir régulariser ma situation au plus vite et par échéancier.

Je veux savoir s'il vous plaît ce que je risque exactement. Qu'est - ce que j'encoure, quel

Tribunal s'occupe de cela, que va t'il se passer?
Par avance, je vous remercie pour vos réponses